

# EMPLOYÉ FAMILIAL

Particuliers Employeurs  
& Emplois à Domicile

■ UN SECTEUR QUI COMPTE ■

## UN MÉTIER DU SENS DES COMPÉTENCES

### PROFESSIONNALISATION ◆

Découvrez les solutions

### *Dossier spécial* ◆

Bien penser son parcours  
professionnel

### LE POINT ◆

Faire carrière dans  
le secteur

### TÉMOIGNAGES ◆

Retrouvez nos  
contributeurs



# ÉDITO

Particuliers Employeurs  
& Emplois à Domicile

UN SECTEUR QUI COMPTE

Dans notre secteur, nous portons des métiers particuliers, singuliers. La reconnaissance de vos compétences est l'axe fondamental qui permet de construire votre identité professionnelle, c'est-à-dire de déterminer ce qui vous distingue, de l'approfondir et de le valoriser.

Dans la continuité d'une politique de professionnalisation ambitieuse et innovante menée depuis bientôt 30 ans, accompagnée par l'expertise d'IPERIA, nous continuons de poser la compétence comme le socle de toute formation, qu'elle soit certifiante ou non.

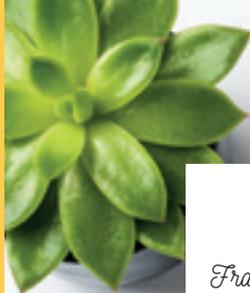
Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous proposer une large palette de contenus offrant des perspectives d'évolution verticale ou horizontale. Dans une logique de parcours, vous pouvez valider des compétences à votre rythme et bénéficier d'une reconnaissance progressive s'appuyant sur votre histoire personnelle et sur vos expériences professionnelles.

C'est ainsi que nous vous proposons d'aborder la lecture de ce magazine. Que vous soyez un nouvel entrant dans le secteur ou un salarié de longue date, nous espérons que vous y trouverez l'inspiration pour vous orienter, vous former, faire certifier vos compétences et évoluer.

Nous vous donnons ici les clés pour définir votre trajectoire professionnelle et poser des jalons à travers un parcours de professionnalisation adapté et individualisé.

*Notre ambition :*  
**VOUS ACCOMPAGNER  
SUR LE CHEMIN DE LA RÉUSSITE.**

La branche professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est composée des représentants employeurs (FEPEM) et des représentants salariés (CFDT, CGT, CSAFAM, FGTA-FO, SPAMAF, UNSA).



J'ai le sentiment d'apporter quelque chose à la société.

*Françoise*

EMPLOYÉE FAMILIALE DEPUIS 20 ANS



Il faut être très respectueux pour durer dans ce métier, savoir s'adapter, être bienveillant.

*Britta*

PARTICULIER EMPLOYEUR



Il me reste 20 ans à travailler alors autant continuer à évoluer !

*Dulce*

EMPLOYÉE FAMILIALE  
DEPUIS 25 ANS



Je me sens à l'aise dans cette mission, je sais que j'ai des compétences.

*Mariam*

NOUVELLE CERTIFIÉE



Je suis importante dans la vie de mes employeurs, et cela m'épanouit.

*Rodalyn*

EMPLOYÉE FAMILIALE DEPUIS 12 ANS



J'accorde beaucoup d'attention au savoir-faire mais peut-être encore davantage au savoir-être.

*Anne-Marie*

PARTICULIER EMPLOYEUR

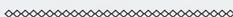


Je me suis attachée à ce métier en devenant professionnelle. Et je suis restée en contact avec tous mes employeurs.

*Délia*

EMPLOYÉE FAMILIALE  
DEPUIS 30 ANS

*Nos  
contributeurs*



# SOMMAIRE

---



UN MÉTIER **P.4**

DU SENS **P.6**

DES COMPÉTENCES **P.8**



VOS DROITS  
À LA FORMATION **P.11**

L'OFFRE DE  
PROFESSIONNALISATION **P.13**

Des parcours inspirants : les vôtres ! **P.19**

Comprendre la certification **P.24**

Les organismes de formation, partenaires de vos quotidiens **P.26**

Besoin d'aide ? **P.27**

**ENVIE DE  
PARTAGER VOTRE  
EXPÉRIENCE ?**

---

**Rejoignez  
nos contributeurs  
et contribuez à  
faire rayonner  
votre métier et vos  
compétences.**



*Nos dossiers spéciaux*

---

5 conseils pour bien penser son  
parcours professionnel

**P.14**

Des compétences qui font  
toute la différence

**P.20**

Faire carrière dans le secteur

**P.22**





# UN MÉTIER



L'employé familial intervient, seul ou en présence des membres du foyer, au domicile des particuliers employeurs pour faciliter la vie quotidienne des familles. L'employé familial exerce auprès d'employeurs différents : familles avec ou sans enfants, monoparentales, adultes âgés, adultes isolés... Dans son travail, il peut gérer l'entretien courant du domicile, la préparation des repas et la prévention des risques. C'est un métier ouvert à tous, qui offre une relation de travail à forte dimension humaine. Il existe de nombreuses opportunités et la possibilité de gérer son évolution professionnelle.





### *Missions au quotidien :*

- ◇ Faciliter la gestion des tâches quotidiennes des familles
- ◇ Effectuer l'entretien du cadre de vie et du linge
- ◇ Préparer les repas, des courses jusqu'à la cuisine
- ◇ Intervenir pour des petits travaux de jardinage et de bricolage
- ◇ Assurer des services du quotidien (pressing, courses, colis, gardiennage...)
- ◇ Accompagner la famille dans ses démarches pratiques et administratives
- ◇ Prendre en charge des enfants dans le temps périscolaire

### *Qualités pour exercer ce métier :*

- ◇ Être polyvalent
- ◇ Savoir s'organiser
- ◇ Avoir le sens du contact et de l'humain
- ◇ Être discret

Retrouvez l'intégralité  
du témoignage en  
flashant ce QR code.



*Françoise*

**Employé familial, c'est un métier très complet.** Je dis toujours que si on l'effectue avec amour et fierté, on va exceller ! En allant travailler, je suis joyeuse, certainement pas frustrée, parce que ce que je fais a du sens. S'il n'y avait pas d'employés familiaux, qui se chargerait de toutes ces missions ? J'ai le sentiment d'apporter quelque chose à la société en soutenant celles et ceux qui manquent de temps ou n'ont pas la possibilité d'accomplir les tâches du quotidien, notamment les mères de famille. C'est un métier indispensable ! Je suis heureuse de l'exercer, ça me rend gaie et fière. Et je suis heureuse de transmettre cette gaieté.

**TÉMOIGNAGE**



# DU SENS



L'employé familial occupe une place essentielle au sein du foyer. Proposer des services personnalisés qui allègent le quotidien des familles : voilà le sens de sa mission. Pour l'accomplir, le salarié doit être observateur et inventif, adopter une posture facilitante auprès de ses particuliers employeurs et instaurer un climat de confiance.

Entretien du domicile ou du jardin, accompagnement périscolaire, aide aux devoirs, aide au quotidien : les missions peuvent être variées et exigent de la flexibilité et de l'adaptabilité. Il est question de savoir-faire et de savoir-être. Exercer le métier d'employé familial, c'est avoir un sens aigu des relations humaines et des responsabilités, savoir prendre des initiatives tout en respectant les consignes et veiller à la sécurité et au confort de tous.

Il ne faut pas sous-estimer ce métier mal connu : l'employé familial aide les particuliers employeurs, notamment les femmes, à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. En déléguant les tâches du quotidien à des salariés dont c'est le métier, les familles améliorent la qualité du temps passé ensemble. Ils peuvent également aider à mieux profiter de la retraite, ou encore permettre d'envisager de vieillir à domicile. C'est un précieux soutien.



## TÉMOIGNAGE

Mon employée familiale est arrivée à mon domicile quand ma fille et son fils sont venus habiter quelque temps chez moi. Elle m'a épaulée pour l'entretien de la maison. Après leur départ, j'ai souhaité qu'elle conserve cet emploi : sa présence et son aide sont importants. Elle a toujours exercé ce métier, elle a un parcours riche et elle est très consciencieuse. Être employé familial, c'est partager l'intimité des gens, être à leurs côtés au quotidien tout en gardant sa place. Il faut être très respectueux pour durer dans ce métier, savoir s'adapter, être bienveillant. Il y a la mission mais il y a aussi la relation.

*Britta*



# DES COMPÉTENCES



## COMPÉTENCES, CONNAISSANCES : QUELLE DIFFÉRENCE ?

**La notion de compétence va au-delà de la connaissance.** En effet, une compétence associe des savoirs (lesdites connaissances), des savoir-faire et des savoir-être. Cependant, les compétences ne se limitent pas à une catégorie universelle.

Il y a, d'une part, les « *hard skills* », communément appelées compétences techniques (ou savoir-faire) : ce sont des capacités spécifiques que les individus possèdent et sont capables de démontrer. Elles englobent tout ce qui a été appris à l'école, en formation ou sur le terrain. D'autre part, les « *soft skills* », que l'on traduit par

compétences sociales (ou savoir-être), font référence à des qualités et des traits de caractère qui définissent une personne dans sa façon de travailler.

Plus récemment, sont apparues les « *mad skills* », également connues sous le nom de compétences folles ou atypiques. Il s'agit d'aptitudes, activités ou talents peu communs qui vous différencient des autres. Toutes ces compétences constituent des éléments complémentaires. Savoir les repérer et les exposer est essentiel. Lors d'un entretien d'embauche, par exemple, il convient de les valoriser à bon escient en fonction des attendus.

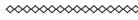




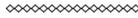
**DE L'INSPIRATION  
À L'ACTION**

5 étapes  
pour partir  
en formation





# VOS DROITS À LA FORMATION



Pour partir en formation et vous ouvrir ainsi de nouvelles perspectives professionnelles, plusieurs solutions s'offrent à vous.

## 1. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Dans le cadre du plan de développement des compétences, que la branche du secteur a voulu accessible au plus grand nombre, vous pouvez bénéficier jusqu'à 58 heures par an pour vous former, entièrement finançable. Dès la première heure travaillée, vous pouvez mobiliser ce dispositif pour tout parcours de formation, qu'il soit certifiant ou non\*.

Votre rémunération peut être maintenue pendant la durée de la formation. Si elle se déroule hors de votre temps de travail habituel, vous percevez une allocation de formation\*\*.

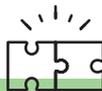
## 2. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Dès votre entrée sur le marché du travail, le Compte Personnel de Formation (CPF) vous permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle, sans limite de temps. Chaque année, il est crédité en euros et se cumule, dans la limite de 5 000 €.

Le CPF est « attaché à vous » et vous pouvez donc l'utiliser à votre guise, y compris en période de recherche d'emploi. Un seul pré-requis : la formation souhaitée doit être certifiante incluant votre passage à l'évaluation.

\* Voir les conditions sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)

\*\* Le montant de l'allocation de formation est susceptible d'évoluer en cours d'année. Vous pouvez le consulter sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)



BON À SAVOIR

**CES DEUX DISPOSITIFS  
SONT COMPLÉMENTAIRES !**

Vous pouvez donc les cumuler  
lors d'un parcours certifiant.



**BESOIN D'AIDE ?**

Retrouvez toute  
l'offre sur  
[www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)





# L'OFFRE DE PROFESSIONNALISATION



Afin de vous accompagner dans votre parcours professionnel, faire reconnaître vos compétences et valoriser votre métier, la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile propose un dispositif de professionnalisation à 360 degrés, mis en œuvre par IPERIA et mobilisable en fonction de vos besoins.

**Diagnostic compétences** avec un conseiller en orientation et évolution professionnelle sectoriel

## 1. ORIENTATION

Trouver sa voie ou évoluer dans un secteur humain basé sur la confiance

**Outils de suggestions personnalisés** grâce au passeport professionnel



## 2. FORMATION

Acquérir ou développer de nouvelles compétences en adéquation avec ses objectifs de carrière

**Modules de formation et offre de formation certifiante**



## 4. ÉVOLUTION

Remettre en question ses acquis, mettre à jour ses pratiques ou tout simplement redessiner une nouvelle trajectoire professionnelle

**Titres à finalité professionnelle, certificats de qualification, blocs de compétences**



## 3. CERTIFICATION

Évaluer ses compétences et les faire reconnaître officiellement dans son parcours professionnel



*Dossier spécial*



# 5 CONSEILS POUR BIEN PENSER SON PARCOURS PROFESSIONNEL

5 conseils  
POUR BIEN PENSER SON PARCOURS PROFESSIONNEL



1 ■ SE FAIRE ACCOMPAGNER

Parce que chaque individu est différent, chaque parcours professionnel l'est tout autant. Pour le construire à son image, à son rythme, il est important de se faire accompagner par des conseillers en orientation et en évolution professionnelle sectoriel. Des experts qui ont une connaissance fine des métiers accessibles, de leurs spécificités, de l'offre de formation et de certification existante, des modalités et des dispositifs d'accès pour envisager une montée en compétences certaine, progressive.

Comme le dit l'adage, « savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va » est nécessaire. Un accompagnement individuel permet de faire

le point sur vos compétences, votre projet professionnel, vos envies, vos aspirations... et de bénéficier d'un regard extérieur - expert - pour pouvoir vous projeter dans un métier, une évolution professionnelle, une carrière. C'est un service à part entière, reposant sur beaucoup d'écoute et d'échanges, qui crée une dynamique et vous place dans une logique de parcours.

**BESOIN D'AIDE ?**

Les conseillers en orientation et en évolution professionnelle d'IPERIA sont là pour vous. Ils vous aideront à faire le point sur votre situation.



## 2. DIAGNOSTIC DE VOS COMPÉTENCES

**Études, expériences personnelles, vécu professionnel... chacun arrive avec ses « bagages » dans le secteur, et il est essentiel de les considérer. C'est la raison d'être de l'outil d'auto-positionnement professionnel conçu et proposé par IPERIA.** À travers ce questionnaire, notre philosophie consiste à vous placer au centre de votre parcours et à vous faire prendre conscience que vous en êtes l'acteur principal : pas de bon ou de mauvais choix, aucun jugement de valeur, juste une objectivation de vos réponses permettant d'identifier vos acquis et vos besoins.

Et c'est bien là le rôle d'un conseiller en orientation et en évolution professionnelle sectoriel : analyser et mettre en perspective les résultats de votre « test » de positionnement

compétences au regard de votre métier ou de votre projet. Un préalable indispensable avant d'envisager un parcours de professionnalisation adapté et personnalisé. Concrètement, un entretien (téléphonique, le plus souvent) permet de dresser un « état des lieux » et de déterminer comment vous accompagner en termes de formation et/ou de certification pour réaliser votre projet professionnel.

Ce diagnostic des compétences peut porter sur plusieurs volets en fonction du profil du candidat :

- ◇ **Les compétences métier**
- ◇ **La maîtrise de l'outil informatique**
- ◇ **Le niveau langagier**

## 3. LA FORMATION COMME TREMPLIN D'UNE TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE

**Comment faire face aux évolutions du métier ? Répondre à un nouveau besoin identifié par votre particulier employeur ? Obtenir une reconnaissance supplémentaire ? Aligner vos compétences avec vos ambitions ? Ou tout simplement développer votre activité ?**

La formation constitue à coup sûr un tremplin pour votre trajectoire professionnelle. Un temps d'échange et d'apprentissage qui vous donne l'opportunité d'acquérir et/ou de valider des compétences et de progresser dans votre activité à tout âge et à tout stade de votre carrière.

La formation continue n'est pas une parenthèse dans votre parcours, mais un jalon, une étape clé. Il est d'ailleurs important de prendre le temps d'échanger sur vos projets de formation avec vos particuliers employeurs.

Reste à présent à identifier les formations qui vous seront bénéfiques en fonction de votre projet professionnel. C'est une étape nécessaire afin de bénéficier d'un parcours de formation adéquat, adapté à votre situation professionnelle et à votre rythme quotidien, vous permettant de construire votre montée en compétences sur le court, moyen et long terme.



## 4. FAIRE RECONNAÎTRE SES ACQUIS PROFESSIONNELS

**Vous exercez le métier d'employé familial depuis plusieurs années ? Vous déployez au quotidien de nombreuses compétences sans en avoir parfois conscience. Fort de votre expérience, il est peut-être temps d'envisager de valoriser ces acquis professionnels.**

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet, en effet, d'accéder à cette reconnaissance que vous cherchez. Halte aux idées reçues ! Obtenir un titre, et plus largement une certification, n'est pas un graal inaccessible. Certes, s'engager dans un parcours VAE demande un investissement de temps important, mais c'est surtout l'occasion de relever un nouveau challenge, de mettre en lumière vos compétences, d'être conforté dans vos pratiques et de donner un nouvel élan à votre carrière. En effet, faire reconnaître ses acquis professionnels, c'est déjà se reconnaître soi-même comme un professionnel à part entière.

Outre la fierté personnelle, la reconnaissance professionnelle vous tend les bras. En vous appuyant sur un parchemin officiel attestant de votre maîtrise du métier, vous pourrez valoriser votre savoir-faire auprès de vos (futurs) employeurs, leur offrir toutes les garanties recherchées et vous positionner en tant qu'expert de votre métier. Un atout supplémentaire qui peut faire évoluer votre trajectoire professionnelle !

## 5. SE DIVERSIFIER

**Vous avez eu l'occasion de travailler auprès de seniors et vous n'imaginez plus exercer votre métier auprès d'un autre public ? Vous avez accompagné des familles dans l'organisation de grandes réceptions et vous éprouvez l'envie de le faire davantage ? Évoluer dans sa vie professionnelle est parfois synonyme de « mieux » et non de « plus ». C'est le principe de la diversification, une autre manière de progresser et de se renouveler.**

Afin de disposer de cette légitimité d'expert dans un domaine, rien de tel qu'une formation certifiante pour développer votre maîtrise. Des certifications vous permettent d'appréhender des savoirs, savoir-faire et savoir-être pointus et de valoriser ces compétences dans votre métier.

Dans le cadre de votre parcours professionnel, vous pouvez également vous spécialiser ou vous diversifier via la formation en sélectionnant des modules précis et spécifiques, qui vous permettront d'approfondir une thématique et de vous perfectionner.

Nul besoin d'avoir une longue expérience professionnelle pour envisager une évolution. Qu'elle émane d'un choix personnel animé par des aspirations profondes ou d'un « opportunisme » visant à répondre à un nouveau besoin de votre particulier employeur, la diversification revêt bien des avantages, dont celui de se démarquer sur le marché du travail.

# VOUS CHERCHEZ L'INSPIRATION ?



FAITES LE PLEIN D'IDÉES SUR IPERIA.EU



Des tutos mis à  
votre disposition  
pour vous aider et  
vous inspirer



Une aide pour  
vous orienter dans  
votre parcours  
professionnel



Des focus  
compétences  
pour enrichir vos  
connaissances

*Des nouveautés*  
DISPONIBLES TOUTES LES SEMAINES !

Et pour ne pas en perdre une miette, 

ABONNEZ-VOUS  
À LA NEWSLETTER MENSUELLE





# DES PARCOURS INSPIRANTS : LES VÔTRES !



J'exerce ce métier depuis 25 ans et je trouve que j'ai un beau parcours. J'ai commencé en remplaçant ma maman qui était enceinte. J'ai souhaité continuer dans cette voie, en ayant pour objectif de me perfectionner et d'améliorer mes services. Après quelques missions courtes, je suis restée 14 ans dans une famille. C'est à ce moment-là que j'ai fait une VAE. J'ai gagné en confiance, je me suis sentie plus légitime. J'ai l'intention de continuer à enrichir mon parcours par d'autres formations. Cela me permettra d'avoir des compétences supplémentaires à mettre en avant. Il me reste 20 ans à travailler, alors autant continuer à évoluer !

**TÉMOIGNAGE**

*Dulce*



Retrouvez l'intégralité  
des témoignages en  
flashant ce QR code.



En arrivant en France, je n'avais pas le niveau de français pour continuer à exercer mon métier d'optométriste. J'ai trouvé un emploi de garde d'enfants, puis j'ai suivi une formation d'employée familiale. Dans la famille pour laquelle je travaille, mes missions ont changé car les enfants ont grandi : je m'occupe des courses et de la cuisine. Je suis également employée par un monsieur âgé que j'aide au quotidien. J'ai pris de l'assurance et mon ancien métier ne me manque pas. J'ai besoin d'être auprès des gens car j'aime le contact et le partage. Je suis importante dans la vie de mes employeurs, et cela m'épanouit.

**TÉMOIGNAGE**

*Rodalyn*



Je débute dans le métier : j'ai terminé ma première formation il y a peu de temps, et je viens d'obtenir mon premier emploi. Je suis arrivée du Mali il y a 5 ans. J'y ai suivi des études de comptabilité et j'ai été couturière. Mais ce qui me plaît, c'est l'entretien, le repassage et le ménage et c'est pour cela que j'ai choisi d'être employée familiale. Comme je suis aussi mère de famille, j'aime que les maisons soient agréables, propres et rangées. Je me sens à l'aise dans cette mission car je sais que j'ai des compétences. J'envisage de suivre une formation pour accompagner les personnes âgées. Cela me plairait de savoir également prendre soin des plus fragiles.

**TÉMOIGNAGE**

*Mariam*



*Dossier spécial  
particuliers employeurs*

DES  
COMPÉTENCES  
QUI FONT  
TOUTE LA  
DIFFÉRENCE



**APPRÉCIER LES COMPÉTENCES...  
DÈS LE PREMIER ENTRETIEN**

L'entretien d'embauche avec votre futur employé familial est le bon moment pour aborder le sujet du passeport professionnel qui atteste de ses démarches de formation auprès de ses employeurs. Ce document est un support précieux pour vous convaincre de sa détermination et de son professionnalisme, pour valider et valoriser les compétences acquises qui lui ont permis de progresser. Vous pouvez également lui demander s'il dispose de certifications, afin de vous rassurer sur les compétences maîtrisées pour pouvoir s'occuper de votre foyer. Lors de ce premier rendez-vous, vous pourrez échanger sur ses aspirations à suivre des formations et à se construire un parcours de professionnalisation. Cela vous permettra de comprendre ses souhaits d'évolution et de vous projeter dans une relation de travail constructive.





## DES COMPÉTENCES ADAPTÉES À VOS BESOINS

**Votre employé familial est en quête de formation ? Cela signifie qu'il accepte de remettre en question ses habitudes, de parfaire ses compétences pour mieux s'adapter à vos besoins.** C'est aussi l'occasion d'échanger et de partager ses expertises avec d'autres professionnels du même métier. En l'accompagnant dans cette démarche, vous l'encouragez à mettre ses connaissances et ses pratiques à jour afin de mieux vous accompagner dans votre vie de tous les jours. Cela permettra également d'anticiper et de prendre en compte vos problématiques du quotidien et, au final, vous offrir la possibilité d'être totalement rassuré sur ses capacités à s'occuper de votre foyer. Les bienfaits de la formation : les particuliers employeurs en bénéficient au quotidien !

## ENCOURAGER ET FIDÉLISER SON SALARIÉ

Du point de vue du salarié, travailler pour un employeur qui soutient son projet de se former ou se perfectionner est très gratifiant. Devenir un employé familial certifié répond à un besoin de reconnaissance et à une envie de progresser. Cette ambition de bien faire, ou de mieux faire, mérite d'être encouragée. N'hésitez pas à accompagner cette dynamique de formation, pour anticiper sereinement l'évolution de carrière de votre salarié, et faire progresser votre relation. En soutenant cette démarche, vous valorisez son travail et ses missions.

## POUR ALLER PLUS LOIN : LA CERTIFICATION



Il est tout à fait possible d'être un bon employé familial en ayant appris « sur le tas ». Mais c'est, malgré tout, bien plus rassurant pour vous si les compétences sont évaluées et reconnues par un document officiel. Les parcours de formation peuvent se ponctuer d'une certification qui constitue la garantie que les compétences sont acquises. N'hésitez pas à la demander lors de l'entretien d'embauche et à favoriser la formation certifiante !



Les compétences sont nécessaires, mais elles ne doivent pas seulement être techniques ; elles sont aussi, et avant tout, comportementales. J'accorde beaucoup d'attention au savoir-faire mais peut-être encore davantage au savoir-être. Je suis aussi très sensible aux recommandations, et j'ai souvent fait confiance au bouche-à-oreille, aux conseils d'amis qui partagent les mêmes valeurs que moi. J'ajouterais que les compétences sont encore plus importantes du point de vue des salariés : pour eux, c'est une manière d'accéder à davantage de reconnaissance, à de meilleures conditions de travail, à une plus grande légitimité.

TÉMOIGNAGE

Anne-Marie



*Employé familial*

# FAIRE CARRIÈRE DANS LE SECTEUR

## QUE SIGNIFIE « FAIRE CARRIÈRE » ?

Aujourd'hui, faire carrière ne s'entend plus uniquement en termes de salaire, de niveau ou de périmètre de responsabilités. C'est avant tout progresser tout en se faisant plaisir : élargir son panel de compétences, faire évoluer son métier, renouveler son activité...

Cela suppose d'être capable de saisir des opportunités, de savoir sortir de sa zone de confort et surtout d'avoir toujours envie d'apprendre ! Autant de perspectives qu'offre le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile à ceux qui sont en quête de sens dans leur vie professionnelle.

## DE VÉRITABLES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DANS LE SECTEUR

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile regroupe les professionnels, embauchés par un particulier employeur, qui accompagnent à domicile des familles, des jeunes enfants, des seniors ou des personnes en situation de handicap et/ou de dépendance au quotidien.



**C'est un secteur créateur d'emplois et porteur d'avenir, comme les études prospectives le démontrent.** En effet, près de 800 000 emplois\* seront à pourvoir dans le secteur d'ici 2030, dont plus de 180 000 postes d'employé familial pour pallier les départs en retraite des effectifs actuels. Les opportunités d'emploi sont donc nombreuses !

\* Chiffre de l'Observatoire de l'emploi à domicile



## PASSERELLES MÉTIERS ET ÉVOLUTIONS : PLACE À LA MOBILITÉ !

Aujourd'hui, les trajectoires professionnelles ne sont plus linéaires. La certification professionnelle fait office de carrefour dans le secteur. Au service de la mobilité horizontale, des blocs de compétences communs aux 3 titres IPERIA facilitent les passerelles entre les différents métiers du secteur : assistant maternel, garde d'enfants, employé familial et assistant de vie. Par ailleurs, il existe une véritable filière professionnelle, à travers des certifications complémentaires permettant une progression verticale.

Ainsi, un employé familial peut, par exemple, se spécialiser dans l'organisation et la préparation des repas d'une famille, ou évoluer dans son activité en accompagnant des personnes âgées dans le maintien de leur autonomie. Mais il peut tout autant se lancer un nouveau challenge et se reconverter dans le métier d'assistant de vie en complétant son parcours de professionnalisation.

Je ne pensais pas en faire mon métier, c'était pour gagner ma vie en arrivant d'Espagne, où je travaillais dans le commerce. Aujourd'hui, je ne changerais de métier pour rien au monde ! J'ai notamment passé 26 ans chez des employeurs, qui sont aujourd'hui décédés. Ce sont eux qui m'ont poussée à me former et je ne le regrette pas. J'ai pu mieux les accompagner pendant leur vieillesse. Je suis devenue plus sûre de moi. Cuisine, repassage, garde d'enfants, aide à l'habillage ou aux gestes quotidiens... Je sais faire beaucoup de choses. Je me suis attachée à ce métier en devenant professionnelle. Et je suis restée en contact avec tous mes employeurs. C'est très touchant.

*Delia*

TÉMOIGNAGE



# COMPRENDRE LA CERTIFICATION



Les certifications vous permettent de faire reconnaître officiellement vos compétences auprès de vos (futurs) particuliers employeurs. Elles ont toutes une vocation précise :



## VALORISER LES COMPÉTENCES SOCLES DE VOTRE MÉTIER



Titre « Employé familial »  
et blocs de compétences



## VALORISER DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES



Certificats de compétences



Toutes les certifications IPERIA  
sont reconnues et enregistrées  
auprès de France Compétences.



La formation certifiante est  
dispensée par un organisme de  
formation labellisé et habilité.



## BON À SAVOIR

IPERIA accompagne depuis 30 ans la branche dans la structuration de la filière professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

## AVOIR UNE CERTIFICATION, *ça change quoi ?*

- ◇ Atteste de vos capacités à exercer votre métier
- ◇ Sécurise votre parcours professionnel
- ◇ Valorise votre métier
- ◇ Rassure vos particuliers employeurs
- ◇ Vous fait monter en compétences
- ◇ Vous permet de répondre à des besoins spécifiques
- ◇ Apporte de la confiance en soi
- ◇ Donne de la légitimité à vos conseils
- ◇ Fait bouclier aux idées reçues sur votre métier

## ET SI VOUS PENSIEZ...

### Qu'une certification ne sert à rien !

**C'EST FAUX !** C'est un remarquable moyen de reconnaissance qui permet de mettre en valeur votre expérience et votre savoir-faire auprès des particuliers employeurs. Elle vous permet de gagner en sérénité et en assurance. Les certifications IPERIA sont enregistrées auprès de France Compétences et sont reconnues par la branche. Le titre à finalité professionnelle « Employé familial » est inscrit dans la convention collective et donne droit à une majoration des minima salariaux.

### Qu'un bloc de compétences n'a pas de valeur !

**C'EST FAUX !** Il s'agit également d'une certification, qui offre les mêmes garanties en valorisant des compétences spécifiques.

### Que les parcours certifiants sont longs !

**À VOUS DE JUGER !** Mais sachez que la majorité des parcours font moins de 58 heures et entrent donc dans le volume d'heures annuel de votre plan de développement des compétences.

### Qu'une certification va vous coûter cher !

**C'EST FAUX !** Les heures de formation et l'évaluation peuvent être prises en charge dans le cadre de votre plan de développement des compétences et de votre CPF.



# LES ORGANISMES DE FORMATION, PARTENAIRES DE VOS QUOTIDIENS



**Présents dans toute la France**, les organismes de formation labellisés IPERIA vous accompagnent dans vos projets de formation et/ou de certification. Partenaires de terrain, ils garantissent le déploiement d'une offre adaptée à vos besoins avec un contenu pédagogique de qualité égale, quel que soit votre lieu de résidence.

Ces partenaires contribuent au quotidien à la valorisation de votre métier et à la reconnaissance de vos compétences. Ensemble, ils constituent un réseau de proximité sur lequel vous pouvez vous appuyer en toute confiance pour réussir votre projet professionnel !

Délivré par la branche professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, le label

IPERIA est un véritable gage de qualité pour les salariés. En effet, il permet l'accompagnement et l'outillage des organismes de formation qui s'investissent dans le secteur pour **vous assurer le meilleur parcours de professionnalisation possible.**

## PRÊT À PARTIR EN FORMATION ?



**Retrouvez la  
liste de tous  
les organismes  
de formation  
labellisés près de  
chez vous sur  
[www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)**



# BESOIN D'AIDE ?

VOTRE QUESTION A PEUT-ÊTRE DÉJÀ UNE RÉPONSE !

## **L'offre de formation et de certification peut-elle s'effectuer à distance ?**

La quasi-totalité de l'offre est proposée en distanciel. Vérifiez dès maintenant si votre demande est réalisable en vous rendant sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu).

## **Qu'est-ce que le passeport professionnel de la branche du secteur ?**

Le passeport professionnel est un outil personnel qui vous permet de capitaliser vos formations et certifications pour faire reconnaître vos compétences. Il vous permet de faire le point à tout moment et valorise votre parcours professionnel, comme lors d'un entretien d'embauche. Il vous est délivré lors de votre première formation et vous devez le conserver tout au long de votre vie. Passeport perdu ou complet ? Rendez-vous sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu), dans votre espace personnel, pour faire une nouvelle demande.

## **Comment obtenir mon attestation de suivi de formation ?**

Dès lors que vous avez suivi une formation, votre organisme de formation vous délivre votre attestation. Ce document est à conserver soigneusement dans votre passeport professionnel car il atteste de votre assiduité à la formation et de l'acquisition de vos connaissances.

## **Est-ce qu'une certification peut m'aider à trouver de nouveaux employeurs ?**

Une certification vous permet d'attester, de valoriser et de garantir vos compétences. Elle est la preuve que vous pouvez utiliser lors d'un entretien d'embauche. C'est un outil supplémentaire que les autres n'auront pas forcément, qui rassurera les futurs particuliers employeurs et qui prouvera votre professionnalisme.

## **Dois-je déclarer mes heures de formation sur le service CESU de l'Urssaf ?**

Vous n'avez pas à déclarer vos heures de formation au CESU. C'est votre employeur facilitateur qui doit déclarer vos heures réellement travaillées chez votre(vos) particulier(s) employeur(s). L'APNI (Association Paritaire Nationale d'Information et d'Innovation) se charge ensuite de la déclaration et du paiement des cotisations et contributions relatives à votre temps de formation auprès de l'Urssaf.

## VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ ?



Consultez la  
FAQ en ligne

Prenez  
rendez-vous  
avec un conseiller





[www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)

0 800 820 920

Service & appel  
gratuits



Rejoignez-nous sur [facebook.com/iperia](https://facebook.com/iperia)



LE TRI  
+ FACILE



Tous droits réservés IPERIA, marque déposée de l'association Certification et Compétences, 60 avenue Quakenbrück - BP 136 - 61004 Alençon Cedex.  
N° SIREN : 400 417 879 - Création : HOGUEIA DESIGN - Crédits photos Shutterstock : Cast Of Thousands, Leszek Czerwonka, Jacob Lund, Ground Picture, fizkes, Pixel-Shot, Phovoir, Luis Molinero, Ground Picture, CandyRetriever, Anna Puzatykh, Mirage\_studio, SpeedKingz, Evgeny Atamanenko - Catalogue Employé familial / Impression oct. 2023 : papier produit conformément aux normes de gestion environnementales ISO 14001 et de santé et sécurité au travail OHSAS 18001. Labels environnementaux Ecolabel et Ange Bleu et certification forestière de chaîne de contrôle FSC® C011032.